

1. Identification

| | |
|---|--|
| Identificateur de produit | Couplant H |
| Autres moyens d'identification | |
| Code du produit | H-2 Q7700002 |
| Usage recommandé | Couplant. |
| Restrictions d'utilisation | Aucuns connus. |
| Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur | |
| Fournisseur | Evident Canada Incorporated |
| Adresse | 3415 Rue Pierre-Ardouin, Québec, QC G1P 0B3, Canada |
| Téléphone | +1 418-872-1155 |
| Numéro de téléphone d'appel d'urgence | CHEMTREC |
| | Etats-Unis: 1-800-424-9300, Internationa : +1 703-527-3887 |

2. Identification des dangers

| | |
|---------------------------------------|--|
| Dangers physiques | Non classé. |
| Dangers pour la santé | Non classé. |
| Dangers environnementaux | Non classé. |
| Éléments d'étiquetage | |
| Symbole de danger | Aucune. |
| Mention d'avertissement | Aucune. |
| Mention de danger | Le mélange ne satisfait pas les critères de classification. |
| Conseil de prudence | |
| Prévention | Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. |
| Intervention | Se laver les mains après l'usage. |
| Stockage | Conserver à l'écart de matières incompatibles. |
| Élimination | Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux. |
| Autres dangers | Aucuns connus. |
| Renseignements supplémentaires | Aucune. |

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

| Dénomination chimique | Nom commun et synonymes | Numéro d'enregistrement CAS | % |
|-----------------------|-------------------------|-----------------------------|------|
| Dioxyde de silicium | | 99439-28-8 | < 10 |

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids (kg), sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume (l).

4. Premiers soins

| | |
|---|---|
| Inhalation | Sortir au grand air. Appeler un médecin si les symptômes se développent ou s'ils persistent. |
| Contact avec la peau | Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste. |
| Contact avec les yeux | Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste. |
| Ingestion | Rincer la bouche. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent. |
| Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés | Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. |

| | |
|---|---|
| Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire | Traiter de façon symptomatique. |
| Informations générales | Une exposition à la substance chaude peut provoquer des brûlures thermiques. S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. |

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

| | |
|--|---|
| Agents extincteurs appropriés | Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels. |
| Agents extincteurs inappropriés | Aucuns connus. |
| Dangers spécifiques du produit dangereux | Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant l'incendie. |
| Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers | Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie. |
| Équipement/directives de lutte contre les incendies | Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. |
| Méthodes particulières d'intervention | Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes. |
| Risques d'incendie généraux | Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion. |

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

| | |
|--|--|
| Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence | Éviter l'exposition prolongée. Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. En cas de déversements accidentels : faire attention aux surfaces et aux sols glissants. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. |
| Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage | Ramasser et éloigner. Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Après le nettoyage, éliminer les traces avec de l'eau. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FS. |
| Précautions relatives à l'environnement | Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. |

7. Manutention et stockage

| | |
|--|--|
| Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention | Il est de bonne pratique industrielle de minimiser le contact avec la peau. Éviter l'exposition prolongée. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau. |
| Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités | Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche. |

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

| | |
|--|--|
| Limites d'exposition professionnelle | Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients. |
| Valeurs biologiques limites | Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients. |
| Contrôles d'ingénierie appropriés | Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. |
| Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle | |
| Protection du visage/des yeux | En cas de risque de contact, le port de lunettes de sécurité à écrans latéraux est conseillé. La présence d'une fontaine pour rinçage des yeux est recommandée. |
| Protection de la peau | |
| Protection des mains | Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau. Les gants appropriés peuvent être indiqués par le fournisseur de gants. |
| Autre | Porter un vêtement de protection approprié. |
| Protection respiratoire | En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. |

| | |
|--|--|
| Dangers thermiques | Porter des vêtements de protection thermique appropriés, lorsque nécessaire. |
| Considérations d'hygiène générale | Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. |

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

| | |
|---|---|
| État physique | Liquide. |
| Forme | Graisse. |
| Couleur | Jaune pâle |
| Odeur | Faible. Caractéristique. |
| Seuil olfactif | Non disponible. |
| pH | Non disponible. |
| Point de fusion et point de congélation | -26 °C (-14.8 °F) |
| Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition | > 300 °C (> 572 °F) |
| Point d'éclair | Non disponible. |
| Taux d'évaporation | < 1 (100°C) |
| Inflammabilité (solides et gaz) | Sans objet. |
| Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité | |
| Limites d'inflammabilité - inférieure (%) | Sans objet. |
| Limites d'inflammabilité - supérieure (%) | Sans objet. |
| Tension de vapeur | < 0.001 Torr (25 °C) |
| Densité de vapeur | > 1 estimation |
| Densité relative | 0.95 Approximatif(ve) (Eau = 1,0) |
| Solubilité | |
| Solubilité (eau) | Insoluble dans l'eau. |
| Coefficient de partage n-octanol/eau | Non disponible. |
| Température d'auto-inflammation | 417 - 449 °C (782.6 - 840.2 °F) |
| Température de décomposition | Non disponible. |
| Viscosité | Non disponible. |
| Autres informations | |
| Propriétés explosives | Non explosif. |
| Inflammabilité | Ininflammable. (WHMIS/OSHA/NOM-018-STPS 2000) |
| Propriétés comburantes | Non oxydant. |

10. Stabilité et réactivité

| | |
|--|---|
| Réactivité | Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport. |
| Stabilité chimique | La substance est stable dans des conditions normales. |
| Risque de réactions dangereuses | Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation. |
| Conditions à éviter | Aucuns connus. |
| Matériaux incompatibles | Les agents oxydants forts. |
| Produits de décomposition dangereux | Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu. |

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

| | |
|------------------------------|--|
| Inhalation | N'est pas présumé avoir des effets nocifs en cas d'inhalation. |
| Contact avec la peau | Aucun effet indésirable par contact avec la peau n'est attendu. |
| Contact avec les yeux | Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. |
| Ingestion | N'est pas présumé avoir des effets nocifs en cas d'ingestion. |

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Renseignements sur les effets toxicologiques

| | |
|---|---|
| Toxicité aiguë | Faible danger présumé en cas d'ingestion. |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | |
| Sensibilisation respiratoire | N'est pas un sensibilisant respiratoire. |
| Sensibilisation cutanée | Ce produit ne devrait pas causer une sensibilisation de la peau. |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génotoxique. |
| Cancérogénicité | Ce produit n'est pas considéré comme un carcinogène par l'IARC, l'ACGIH, le NTP et l'OSHA. |
| Toxicité pour la reproduction | On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement. |
| Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique | Données non disponibles. |
| Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées | Données non disponibles. |
| Danger par aspiration | N'est pas un danger d'aspiration. |

12. Données écologiques

| | |
|-------------------------------------|---|
| Écotoxicité | Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement. |
| Persistance et dégradation | Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit. |
| Potentiel de bioaccumulation | Ce produit n'est pas présumé bioaccumulable. |
| Mobilité dans le sol | Données non disponibles. |
| Autres effets nocifs | On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant. |

13. Données sur l'élimination

| | |
|--|---|
| Instructions pour l'élimination | Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. |
| Règlements locaux d'élimination | Détruire conformément à toutes les réglementations applicables. |
| Code des déchets dangereux | Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge. |
| Déchets des résidus / produits non utilisés | Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. |
| Emballages contaminés | Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. |

14. Informations relatives au transport

TMD

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC Sans objet.

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

| Pays ou région | Nom de l'inventaire | En stock (Oui/Non)* |
|--------------------------|---|---------------------|
| Australie | Inventaire australien des substances chimiques (AICS) | Non |
| Canada | Liste intérieure des substances (LIS) | Non |
| Canada | Liste extérieure des substances (LES) | Non |
| Chine | Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC) | Non |
| Europe | Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS) | Non |
| Europe | Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS) | Non |
| Japon | Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS) | Oui |
| Corée | Liste des produits chimiques existants (ECL) | Non |
| Nouvelle-Zélande | Inventaire de la Nouvelle-Zélande | Non |
| Philippines | Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS) | Non |
| États-Unis et Porto Rico | Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques) | Oui |

*Un « Oui » indique que ce produit est conforme aux exigences de l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.
Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Renseignements divers

Date de publication 19-Janvier-2016

Date de la révision

22-November-2022

Version n°

02

Avis de non-responsabilité

Evident Scientific ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.